



Salarié et bénévole dans la même association ?

Conseils pratiques publié le **11/10/2022**, vu **15263 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un salarié d'une association peut aussi faire du bénévolat dans cette même structure.

Il est possible pour une même personne de cumuler activité salarié et [activité bénévole](#) au sein de la même association. Mais, pour éviter tout problème vis-à-vis de l'URSSAF, il faut impérativement que la mission bénévole soit différente de l'activité salariée.

Trois critères définissent le salariat :

1. une prestation fournie en vue de se procurer des revenus ;
2. une rémunération de cette prestation ;
3. et l'exécution de cette prestation sous l'autorité d'un employeur, ce dernier ayant le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements.

La prestation du bénévole doit être fournie à titre gratuit, sans lien de subordination juridique, et le bénévole est libre d'y mettre un terme sans procédure ni dédommagement.

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Exclure un membre d'une association](#)
 - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
 - [Recevoir des dons](#)
 - [Obtenir une subvention publique](#)
 - [Organiser une loterie associative](#)
 - [Organiser une buvette](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
-
- [Le contrat de bénévolat est-il obligatoire ?](#)
 - [Quel est le statut juridique d'un bénévole d'association ?](#)
 - [Les frais d'un bénévole peuvent-ils être remboursés ?](#)
 - [Une association peut-elle refuser une adhésion ?](#)
 - [Comment devenir membre d'une association ?](#)
 - [Quels sont les droits et obligations des adhérents d'une association ?](#)
 - [Le fichier des adhérents : droits et obligations](#)
 - [A quelles réunions les membres d'une association peuvent-ils participer ?](#)

- Un membre peut-il quitter une association ?
- Peut-on exclure un membre d'une association ?
- La cotisation est-elle obligatoire dans une association ?
- Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?
- Quelles conséquences en cas de non-paiement d'une cotisation à une association ?